



Le dispositif « Classe d'eau »

Ce dispositif a été créé en 1987 suite à plusieurs constats :

- Pollution de la terre et de l'eau
- L'eau, un bien précieux à protéger
- Besoin d'éduquer les nouvelles générations aux éco-gestes en faveur de l'eau en incitant les enseignant-e-s et éducateur-ric-e-s à créer des projets sur l'eau.

Il est géré pour le Val d'Oise par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Aujourd'hui, par an, ce sont environ 1000 classes d'eau qui sont organisées sur l'ensemble du bassin Seine Normandie (25 départements) dont **80 dans le val d'Oise**.

Ces classes d'eau sont proposées essentiellement aux **écoles de la maternelle à l'université** mais peuvent aussi être mises en place pour des agriculteur-ric-e-s ou des élu-e-s.

POURQUOI UNE CLASSE D'EAU ?

La réussite des politiques publiques de l'eau nécessite la responsabilisation des citoyen-ne-s et donc l'éducation car :

- **Les gestes au quotidien sont importants** : tous les efforts des acteur-ric-e-s de l'eau seront compromis si les individus n'adoptent pas les bonnes attitudes (mauvais rejets qui entraînent des dysfonctionnements dans les stations d'épuration, pollutions des rivières et des nappes souterraines, économies d'eau à grande échelle, choix d'écoproduits...);
- **La participation citoyenne est fondamentale** : agir auprès des acteur-ric-e-s de l'eau permet de faciliter les choix publics de gestion de l'eau. Il est indispensable de savoir qui fait quoi dans le domaine de l'eau pour être force de propositions (auprès du conseil de quartier, du conseil municipal, de la commission consultative des services publics locaux, au sein d'associations, lors d'enquêtes publiques, de consultations...);
- **Les réglementations l'imposent** : la législation demande désormais aux Etats de consulter davantage la population, ce qui n'est pas possible sans préparation préalable.

Les classes d'eau, comme modules d'éducation à la citoyenneté, participent à l'action publique de prévention pour la protection de l'eau.

LES OBJECTIFS D'UNE CLASSE EAU

- Eduquer à la citoyenneté en contribuant à l'évolution des consciences et des comportements vis-à-vis de la protection de l'eau
- Acquérir les notions de base sur l'eau : qu'est-ce que l'eau ? Comment est-elle gérée ? Quels sont les acteur·rice·s de l'eau ?
- Susciter la mise en place des gestes écocitoyens chez les élèves
- Accompagner et inciter les enseignant·e·s à mettre en place des projets cohérents sur l'eau.
- Ouvrir les établissements à des partenaires locaux et des professionnel·le·s qui permettent d'aborder les matières de manière concrète
- Utiliser un mode d'enseignement actif basé sur la pédagogie de projet

METHODOLOGIE

Durée : 5 jours d'école pour les primaires

10 jours d'école pour les maternelles

Possibilité d'aménager les dates si l'intervenant·e n'est pas disponible pendant la semaine de la classe d'eau. "Ni trop long, ni trop court", la semaine engage à organiser une classe d'eau cohérente et mémorable. Le bouleversement des emplois du temps, même s'il est perturbant, favorise un climat de convivialité et d'effervescence qui marquera les consciences.

Outil pédagogique : un livre de bord. Adapté au niveau des participant·e·s, ce document fait alterner des chapitres d'explications sur l'eau et des plages qui invitent l'utilisateur·rice à l'illustrer, prendre des notes et à exprimer ses observations. Un exemplaire type de cette brochure est fourni par l'Agence de l'eau. Chaque organisateur·rice doit s'en inspirer pour créer un livre de bord spécifique à sa classe. Il est destiné à être conservé par chaque participant·e et à constituer une trace durable. Attention, le livre de bord ne doit pas se résumer à un cahier d'exercices, il doit aussi **mettre en évidence le ressenti et les réactions de l'élève**. Un exemplaire sera remis à la structure accompagnante.

Contenu de la classe d'eau en **3 parties également équilibrées** :

- Deux **intervenant·e·s minimum** pour rencontrer les personnalités compétentes dans le domaine de l'eau (maire, agriculteur·rice, pêcheur·euse, représentant·e de l'administration, associations...) pour comprendre où se situent les véritables responsabilités.
- Deux **visites minimum** de sites ou d'installations représentatives : captage d'eau, station d'épuration, écluse... pour se confronter directement aux réalités du terrain.
- Un travail en **ateliers** sur l'eau. C'est l'occasion de reprendre les exposés des intervenant·e·s ou des visites de terrain et d'élaborer la production finale. En milieu scolaire, l'équipe pédagogique utilise la classe d'eau pour construire un projet interdisciplinaire et aborder ainsi les matières classiques enseignées grâce **au fil conducteur de l'eau** : mathématiques (volumes, factures d'eau...), géographie (bassins hydrographiques...), français (poèmes sur l'eau...), biologie (faune et flore aquatique...).

Fil conducteur : donner **un (ou deux) grand(s) thème(s)** à votre semaine, appelé fil conducteur. Par exemple : l'eau et la santé, les métiers liés à l'eau, l'eau en folie ou la folie des eaux...

Production finale : Exposition, vidéo, journal, poème, concert... Peu importe la forme, pourvu que les participant·e·s aient la satisfaction de créer une œuvre collective qui témoigne de leur nouvelle approche active de leur environnement.

Séance de clôture : Ce **petit événement festif permet de valoriser le travail réalisé** pendant la classe d'eau en le présentant à d'autres : reste de l'école, intervenant·e·s de la classe d'eau, parents d'élèves, élu·e·s locaux·ales, médias... À l'initiative des responsables de la classe d'eau, cette séance de clôture, avec remise de diplômes, peut prendre toute dimension adaptée au contexte local, pour "faire événement" !

SOUTIEN A LA REALISATION D'UNE CLASSE D'EAU

Accompagnement : La **Case**, en tant que relai « classe d'eau », accompagne les projets des établissements retenus par le jury sur **l'administratif, la documentation et la pédagogie**.

L'association La Case met à disposition un dossier documentaire sur son site internet et les documents sur l'eau de son centre de ressources gratuitement.

Soutien financier : L'**Agence de l'Eau Seine Normandie** soutient **financièrement à hauteur de 700 €** les projets retenus et met **à disposition sur son site de la documentation et outils pédagogiques :** exemples de programmes, fiches pédagogiques sur l'eau, livrets de bords...

Seuls les **projets cohérents prenant en compte les problématiques et acteur·rice·s locaux·ales** seront retenus par le jury composé de trois personnes de l'agence de l'eau Seine Normandie. Les projets seront présentés au jury par la référente « classe d'eau » de l'association La Case.

Les critères :

Les critères pour cette année restent les mêmes que pour les années précédentes avec néanmoins quelques points qui prennent une grande importance :

- **la gestion de l'eau doit être abordée** à travers entre autres des questions telles que « qui est responsable de l'eau sur une commune ? », « qui s'occupe de la qualité de l'eau au robinet, dans les cours d'eau ? ». Des aménagements sont bien entendu envisageables pour les classes de cycle 1, voire cycle 2
- **la participation financière des parents est à limiter**
- **la mise en valeur des ressources locales** doit être visée : visite des installations liées à l'eau sur la commune comme le château d'eau, participation des parents, identification des cours d'eau sur la ville...
- les **visites d'aquarium de poissons exotiques ne peuvent être intégrées** au programme
- les **sorties à la mer sont exclues** du dispositif
- les **sorties hors du Val d'Oise sont à éviter**

POUR PARTICIPER, COMMENT FAIRE ?

Pour se présenter au jury, les enseignant·e·s doivent remplir **un dossier téléchargeable** sur le site internet de l'agence de l'eau Seine Normandie. La Case peut également fournir les dossiers et jouent le rôle d'appui conseil (documentation, intervenant·e·s, idées de sorties, rédaction du projet...).

Attention, si une école met en place plusieurs classes d'eau, chaque classe doit présenter un programme différent pour montrer l'implication de tous·tes les enseignant·e·s dans le projet.

Dans le dossier, l'Agence de l'Eau Seine Normandie demande d'établir **un budget prévisionnel**, les **devis ne sont pas obligatoires** mais peuvent être mis en annexes.

Par ailleurs, lors du bilan, les enseignant·e·s devront établir **le budget réalisé avec factures obligatoires** à l'appui ainsi qu'un exemplaire du livret de bord qu'ils-elles remettront à la structure relai.

Les enseignant·e·s devront également remettre le mandat et le contrat d'engagement signés. Les 700 € ne seront versés qu'à la fin de l'année scolaire (souvent juin), les établissements devront donc faire l'avance de la somme.

Cette somme sera versée par l'agence de l'eau Seine Normandie à la structure relai qui la reversera aux établissements concernés.

RETROUVER TOUS LES DOCUMENTS A TELECHARGER SUR LE SITE DE LA CASE

<http://www.lacase.org/spip.php?article633>

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'AESN

<http://www.eau-seine-normandie.fr/enseignants-formateurs/classes-d-eau-scolaires>